AVANCÉES EN CE QUI CONCERNE LES DEMANDES D'ACTION FORMULÉES PAR LE CPAF EN 2023

PREPARE PAR : SECRETARIAT

OBJECTIF

Donner au CPAF la possibilité d'examiner les avancées réalisées au cours de la période intersessions en ce qui concerne les demandes d'action adressées au Secrétariat à sa 20ème Session en 2023.

CONTEXTE

En 2023, le CPAF a formulé 5 demandes d'action spécifiques mobilisant le Secrétariat. 5 de ces demandes ont été traitées. Elles sont énumérées ci-après.

RECOMMANDATION/S

Que le CPAF :

1) **PRENNE CONNAISSANCE** du document IOTC–2024–SCAF21–03 qui apporte des informations au CPAF sur les avancées réalisées au cours de la période intersessions en ce qui concerne les demandes d'action formulées à sa 20ème Session en 2023.

2) **DÉTERMINE** si l'une des demandes d'action nécessite des instructions ou une orientation supplémentaires.

Action demandée par le CPAF20 P = Numéro de paragraphe du Rapport du CPAF20. Sauf indication contraire.		Statut
P16	Le Pakistan a informé le CPAF qu'il existe une erreur potentielle dans le montant restant à payer de sa contribution de membre. Le CPAF A DEMANDÉ au Secrétariat de travailler avec le Pakistan et la FAO pour rectifier ce problème persistant.	Traité Des informations détaillées ont été obtenues de la FAO et transmises au Pakistan.
P21	Madagascar a informé le CPAF qu'il avait effectué plusieurs paiements en 2022 ; cependant, l'un des paiements n'a apparemment pas été reçu. Le CPAF A DEMANDÉ que le Secrétariat travaille avec Madagascar pour clarifier cette question.	Traité Des informations supplémentaires ont été fournies par la FAO en ce qui concerne les paiements reçus, lesquelles ont été transmises à Madagascar.
P23	Le CPAF A DEMANDÉ au Secrétaire exécutif de prendre contact avec l'Érythrée et d'autres anciens membres en vue de régler leurs contributions impayées.	Traité Des lettres d'Appel de fonds ont été adressées à tous les anciens membres, leur rappelant leurs arriérés de contributions.
P25	Le CPAF A DEMANDÉ au Secrétariat de fournir au CPAF21 un document décrivant le processus de facturation et de réception des contributions, étant donné que ces informations pourraient apporter des solutions aux problèmes actuels rencontrés par les Membres en matière de paiement.	Traité Veuillez vous reporter au document IOTC-2024-SCAF21-09 - *Processus de facturation et de réception des contributions.*
P52	Le CPAF a noté avec inquiétude l'augmentation significative des lignes budgétaires déterminées par les règles de la FAO, c'est-à-dire le fonds des droits de la FAO et les coûts de service de la FAO, qui échappent au contrôle de la CTOI, et A DEMANDÉ à la Commission d'envisager de reprendre le débat sur la sortie de la FAO.	En cours Cette question a été soulevée à la Commission mais aucune action ultérieure n'a été convenue.
P97 (S27)	La Commission A DEMANDÉ au Secrétaire exécutif de consulter le Président du CTCA et de trouver des options de travail qui se traduiraient par une réduction du budget, et de les suggérer aux chefs de délégation pour examen et approbation durant l'intersessions.	En cours La Présidente du CTCA a démissionné de ses fonctions en 2023 et le poste est actuellement vacant. Le processus de remplacement du président précédent est en cours de discussion par le CTCA et sera convenu à la S28.